



Infos riverains

La Commune de Lézardrieux sera traversée par la course à pied, La course du Lézard, le dimanche 8 mars 2026.

Les coureurs emprunteront certaines routes de notre Commune et pour votre sécurité et celle des coureurs, certaines intersections seront sécurisées par des bénévoles.

COURSE DU LÉZARD 2026

Information passage dans la Commune.

Afin de garantir la sécurité de tous ses habitants et le bon déroulement de l'épreuve, la Commune doit réglementer la circulation et le stationnement.

Circulation

La circulation sera interdite de 08h00 à 12h00 sur les rues suivantes :

Rue de Kernu, rue Saint Christophe, rue du clos, rue de la libération et rue de l'armor.

L'accès au parking en face de la salle Georges Brassens sera interdit du Samedi 7 Mars au Dimanche 8 Mars.

Un arrêté municipal, visé par les services de la Préfecture, définira les voies interdites au stationnement.

Un arrêté départemental, définira le créneau horaire interdit à la circulation routière pour le passage des coureurs.

M. Le Maire et son équipe municipale vous remercient pour votre compréhension .

